

Sujet : (86) Valdivienne - PC 086 233 22 S0026 - construction centrale agrivoltaïque
De : LACASSAGNE Sylvie (par AdER) <sylvie.lacassagne@intradef.gouv.fr>
Date : 09/02/2023 à 14:45
Pour : MAXIME Athenais - DDT 86/SHUT/E.ADS <athenais.maxime@vienne.gouv.fr>
Copie à : JALLAGEAS Fabrice <fabrice.jallageas@intradef.gouv.fr>, "LELIEVRE-GIRARD Laetitia" <laetitia.lelievre-girard@intradef.gouv.fr>

Réponse de l'Etablissement du Service d'Infrastructure de la Défense (ESID) de Bordeaux :

Objet : 86 – Valdivienne – PC n° 086 233 22 S0026 – projet de construction d'une centrale agrivoltaïque au sol – avis ministère des Armées.
V/Réf : courrier du 26 janvier 2023.

Bonjour,

Par correspondance de référence, vous demandez à l'ESID de Bordeaux d'émettre un avis sur la demande de PC n° 086 233 22 S0026 concernant le projet de construction d'une centrale agrivoltaïque au sol. L'ensemble est situé sur la commune de Valdivienne (86).

L'instruction du dossier montre que le projet n'impacte aucune emprise ni servitude appartenant au ministère des Armées.

En conséquence, l'ESID de Bordeaux n'émet pas d'objection à la réalisation de ce projet.

Pourrez-vous ajouter en copie de vos prochains envois Mr Jallageas Fabrice fabrice.jallageas@intradef.gouv.fr ?

Merci par avance

Cordialement

OET Sylvie LACASSAGNE

Agent domanial
Bureau Gestion et Administration du Domaine
Etablissement du Service d'Infrastructure de la Défense de Bordeaux
9, rue de Cursol – CS 21 152 – 33068 BORDEAUX cedex
Tél : 05 57 85 15 46 PNIA : 865 331 15 46 (télétravail le jeudi + un jour flottant)
www.defense.gouv.fr/sga
SGA Connect



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général
pour l'administration

De : MAXIME Athenais - DDT 86/SHUT/E.ADS <athenais.maxime@vienne.gouv.fr>
Envoyé : jeudi 26 janvier 2023 11:58

À : LACASSAGNE Sylvie OUVR HG <sylvie.lacassagne@intradef.gouv.fr>

Objet : Consultation - PC 086 233 22 S0026 - Valdivienne

Bonjour,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le dossier numérisé relatif à la demande susvisée.

En l'absence de réponse dans un délai de 1 mois, votre avis sera réputé donné favorable.

Bonne réception,

Cordialement.

--

[]